Canada Province de Québec M.R.C. de Beauharnois-Salaberry Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

2015/12/07

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka tenue **le 7 décembre 2015 à 20 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, Mme Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Sébastien Frappier

M. Jean-Guy St-Onge

M. Camille Deschamps

M. Michel Taillefer

M. Réjean Dumouchel

M. Mario Archambault

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015—388 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la séance soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015—389 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

 Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 9.1 Autorisation d'achat — Plaque vibrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—390 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2015 À 20 H

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

 Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 à 20 h soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—391 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2015 À 17 H

Il est proposé par M. Michel Taillefer

 Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2015 à 17 h soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-392 UTILISATION D'EXCÉDENT — TOUR DE RADIOCOMMUNICATION

Considérant l'affectation inscrite au budget 2015 pour le Service incendie ;

Considérant qu'il y a lieu de préciser l'utilisation d'un montant de 100 000 \$, provenant de l'excédent accumulé affecté au Service incendie ;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que soit autorisée l'utilisation, pour le service incendie, d'un montant de 100 000 \$ pour couvrir les dépenses portant sur l'érection de la tour de radiocommunication.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu le bordereau de correspondance numéro 2015-12 et les documents afférents.

2015—393 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Considérant qu'une copie des listes des comptes à payer et des salaires a été remise à tous les membres du conseil pour la séance ordinaire du 7 décembre 2015;

Considérant que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le conseil municipal autorise les paiements suivants :

Journal salaires novembre 2015	950 643 à 950 711	29 996,60 \$
Journal des achats 18-11-15	132 674 à 132 676	404,57 \$
Journal des achats 23-11-15	132 677 à 132 681	2 575,61 \$
Journal des achats 27-11-15	132 682 à 132 734	295 179,05 \$
Journal des achats 04-12-15	132 735 à 132 768	56 697,63 \$
Journal des achats 07-12-15	132 769 à 132 778	11 969,79 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités, l'ensemble des élus municipaux ont déposé devant le conseil municipal, leur divulgation d'intérêts pécuniaires.

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour 2015, un extrait du registre public des déclarations faites par tout membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée et dont la valeur excède 200 \$.

2015-394 DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 30 NOVEMBRE 2015

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier doit préparer, au courant du mois de novembre de chaque année, un rapport mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales, comme indiqué au rôle de perception ;

Considérant que ce rapport doit être déposé lors d'une séance du conseil et approuvé par ce dernier ;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

 Que le conseil municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka approuve le rapport préparé par directeur général et secrétaire-trésorier, mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales, comme indiqué au rôle de perception.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-395 ANNULATION DE RÉSIDUS DE MOINS DE 5 \$ — MAUVAISES CRÉANCES

Il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka annule les résidus de moins de 5 \$ considérés comme de mauvaises créances selon la liste déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—396 AJOUT À LA RÉSOLUTION 2015-369 — NOMINATION AU COMITÉ DE RIVERAINS

Considérant l'adoption du règlement 296-2015 de création du comité de riverains, modifiant le règlement 280-2014 ;

Considérant que ce règlement prévoit des représentants de différents secteurs sur le comité de riverains ;

Considérant la résolution 2015-369 nommant des membres au comité de riverains ;

Considérant qu'un ajout est nécessaire à cette résolution ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka nomme la personne suivante pour compléter le comité de riverains : Monsieur Patrice Gauthier, Capitaine, Sureté du Québec.
- Que les riverains ainsi que les élus et les employés municipaux déjà présents à ce comité poursuivent leur travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-397 AUTORISATION D'ACHAT — ÉQUIPEMENTS DE PLANCHE À ROULETTES

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que l'achat de treize (13) équipements de planche à roulettes auprès de la Ville de Terrebonne au cout de 1 000 \$ plus les taxes applicables soit autorisé :
- Que les frais de transport et d'installation soient à la charge de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-398 UTILISATION D'EXCÉDENT — PAVAGE 2015

Considérant l'affectation inscrite au budget 2015 pour les travaux de pavages ;

Considérant qu'une dépense nette d'un montant de 172 007,04 \$ a été réalisée pour effectuer ces travaux ;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

 Que soit autorisée l'utilisation d'un montant de 172 007,04 \$ en provenance du fond carrière sablière pour couvrir les dépenses de pavage des chemins de la Rivière et de la Baie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—399 AUTORISATION DE DÉPENSES — TOURNÉE MISSION SANTÉ 2015

Considérant la résolution 2015-350 adoptée le 5 octobre 2015 autorisant le prêt de salles à la *Tournée mission santé* et rendant hôte la municipalité dans l'organisation de l'évènement ;

Considérant la facture du 25 novembre 2015 ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que le conseil municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de payer aux *éditions A.L. inc.*, le montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-400 UTILISATION DE SURPLUS AFFECTÉ POUR LES DÉPENSES — TERRAIN DE SOCCER

Considérant l'affectation inscrite au budget 2015 pour l'achat du terrain d'Hydro-Québec;

Considérant que cet achat a été réalisé;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

 Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise l'utilisation de l'excédent accumulé affecté Soccer pour un montant de 20 784 \$, tel que prévu au budget.

M. Réjean Dumouchel, conseiller, déclare être le président de l'Association de soccer Saint-Stanislas-de-Kostka et s'abstient de participer à cette décision.

Adoptée à la majorité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-401 AUTORISATION D'ACHAT — PLAQUE VIBRANTE

Il est proposé par M. Camille Deschamps

 Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise l'achat d'une plaque vibrante au cout de 2 250,00 \$ plus les taxes applicables auprès d'Équipement Robert inc. comme décrit à la soumission du 2 décembre 2015.

Adoptée à la majorité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

INFORMATIONS

Mme Caroline Huot, mairesse, informe les personnes présentes :

- Que le conseil municipal adoptera le budget 2016 lors de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015, à 19 h.
- Qu'il y aura une fête pour le Nouvel An le 31 décembre 2015. Un souper sera servi. Les informations vous parviendront par la poste dans les prochaines semaines. Les billets sont mis en vente au cout de 40 \$ au bureau de la Municipalité. M. Taillefer rappelle aux citoyens que les gens peuvent apporter leur boisson.
- Que la période d'inscriptions pour la Programmation hiver 2015 est actuellement en cours. Des informations sont disponibles sur le Stan-info ou le site internet de la Municipalité.
- Depuis le 7 décembre, la livraison des bacs d'ordures a commencé, et ce, pour une période de 3 jours. Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec la MRC.
- Que le Stan-Info regroupe plusieurs informations, dont le calendrier des collectes 2016 à la dernière page.
- Qu'il est possible de remettre des denrées à l'Hôtel de Ville jusqu'au 18 décembre pour les familles dans le besoin.
- Meilleurs souhaits pour un heureux temps des Fêtes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à prendre part à la période de questions.

2015—402 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel Que la séance soit levée à 20 h 19.

Adoptée à l'unanimité des conseillers La mairesse ne vote pas.	
Caroline Huot Mairesse	Maxime Boissonneault Directeur général et secrétaire- trésorier